

La relation de limitation et d'exception dans le français d'aujourd'hui: "excepté", "sauf" et "hormis" comme pivots d'une relation algébrique.

Paola Ruozi

Doctorante en co-tutelle Université de Brescia (Italie) – Université Paris7 Denis Diderot
Laboratoire HTL (Histoire des Théories Linguistiques) – Paris7 D. Diderot

paola.ruozzi@orange.fr
paola_ruozzi@libero.it

1 Mettre au point le problème.

Considérons les trois exemples prépositionnels suivants :

- (1) Tous les secteurs semblent concernés par cette baisse, excepté la construction. (1992)
- (2) Tous les chefs d'Etat étaient d'accord, sauf Honecker et Ceausescu, lequel menait sa propre voie, tout seul. (1991)
- (3) Nous suspendons tout investissement, hormis la mise en ligne de l'Airbus A-310 en juin prochain. (1991)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

Je conçois ce type d'énoncés comme des énoncés bipolaires formés, en fait, de deux sous énoncés, dont le deuxième partage en forme implicite le même prédicat du premier, mais avec signe contraire :

- (4) Tous les secteurs semblent concernés par cette baisse, excepté [que] la construction [ne le semble pas]
- (5) Tous les chefs d'Etat étaient d'accord, sauf [que n'étaient pas d'accord] Honecker et Ceausescu, lequel menait sa propre voie, tout seul.
- (6) Nous suspendons tout investissement, hormis [que nous ne suspendons pas] la mise en ligne de l'Airbus A-310 en juin prochain.

Je choisis de nommer E1 l'énoncé principal et E2 l'énoncé qui dépend de « excepté », « sauf » et « hormis ». E2 se qualifie donc comme un énoncé formellement elliptique du prédicat. C'est en effet le sémantisme intrinsèque des trois prépositions qui autorise une telle ellipse. La signification lexicale originaire d'« excepté », aussi bien que de « sauf » et d'« hormis » implique en effet une idée d'« éloignement », de « séparation » ou d'« être à l'abri » par rapport à une certaine situation¹ ; or, c'est ce sémantisme lexical qui, métaphorisé d'une manière adéquate et transposé sur le plan des structures conceptuelles, permet aux trois prépositions/conjonctions de fonctionner comme termes grammaticaux capables, en même temps, d'évoquer une inconséquence intrinsèque. C'est donc en vertu de cette inconséquence intrinsèque que le prédicat principal est d'un côté *impliqué au contraire*, et de l'autre *impliqué tout court*, c'est à dire sous-entendu : puisqu'il peut être facilement reconstitué par inférence, son codage briserait les règles de l'économie linguistique.

Dans les exemples cités, je remarque aussi un *rapport d'inclusion* existant entre la cible de la *rectification* (« tous les secteurs », « tous les chefs d'état », « tout investissement ») et la *rectification* même (« la construction », « Honecker et Ceausescu », « la mise en ligne de l'airbus »). Or, c'est justement en vertu de l'inconséquence dont les trois prépositions sont les vecteurs, que ce rapport originaire d'inclusion est transformé d'emblée en un *rapport d'exclusion*. En outre, puisque dans ces

exemples, la cible et la rectification ne partagent pas qu'un même prédicat (bien que de signe contraire) mais aussi la même position syntaxique au sein des deux sous énoncés (respectivement le sujet en (1)(2) et le c.o.d. en (3)), on pourrait autrement envisager l'énoncé tout entier comme un énoncé dans lequel à un même prédicat on attribue, en même temps, deux arguments mutuellement inconséquents, puisque pourvus de signe contraire. Leur inconséquence toutefois, comme on vient de le voir, n'est pas intrinsèque, mais *extrinsèque* : « Honecker et Ceausescu », par exemple, n'ont rien d'inconséquent avec l'ensemble des « chefs d'état », puisqu'ils en font partie ; c'est le sémantisme de la préposition pivot qui change ce lien d'inclusion en un lien d'exclusion : l'inconséquence entre la cible et la rectification n'est donc pas naturelle, mais *induite*.

Ensuite, on remarque que les deux sous énoncés de chacun des trois exemples sont, dans un premier temps, tout à fait opposés l'un à l'autre sous l'angle du jugement de réalité : à la rigueur, si « nous ne suspendons pas la mise en ligne de l'Airbus A-310 », l'assertion du fait que « nous suspendons tout investissement » est fautive. J'appelle ce stade d'opposition inconciliable entre les deux sous énoncés un stade de relation d'*exception* proprement dite, c'est à dire une phase dans laquelle aucun des sous énoncés ne peut être retenu comme vrai sans que l'autre n'en résulte faux.

Et pourtant, dans les exemples cités on s'aperçoit que cette opposition inconciliable de départ est somme toute dépassée : si E1 doit forcément englober la rectification contenue en E2 pour demeurer vrai, et qu'il ne peut aucunement s'en passer, il ne reste pas moins vrai que, une fois la rectification prise en compte, E1 n'en résulte pas *renversé* mais simplement *ramené à de plus justes proportions*. Comment cela est-il possible ? Pour l'expliquer, je propose une représentation algébrique des deux sous énoncés. Pour ce faire, j'attribue aux deux sous énoncés une valeur qui se conforme d'un côté à la charge informationnelle de chacun dans l'économie de l'énoncé tout entier, et de l'autre au signe (positif ou négatif) du prédicat (codé ou implicite) impliqué. Le choix des deux valeurs numériques est arbitraire mais le rapport entre elles est en principe correct. Voici ce que cela donne :

- (7) Tous les secteurs semblent concernés par cette baisse [+ 2] , excepté la construction [-4]
- (8) Tous les chefs d'Etat étaient d'accord [+2], sauf Honecker et Ceausescu, [-4] lequel menait sa propre voie, tout seul
- (9) Nous suspendons tout investissement [+2], hormis la mise en ligne de l'Airbus A-310 en juin prochain [-4]

Tout d'abord, on doit préciser pourquoi la charge informationnelle de E1 est inférieure à celle de E2. On remarquera que E1 apporte une information relative à un état de choses qui, sur le plan *extralinguistique*, ou iconique, serait statistiquement majoritaire, tandis que E2, jugé sur le même plan, apporte une information relative à un état de choses minoritaire. L'importance statistique de ces deux états de choses est d'ailleurs *renversée* sur le plan informationnel, c'est à dire sur le plan strictement *linguistique* : une circonstance majoritaire parmi les choses de ce monde apporte une information plus réduite par rapport à une circonstance minoritaire qui, de plus, est inconséquente avec la première. E2 est donc d'autant plus informatif qu'il trompe l'attente créée par E1. Cette interprétation semble être confirmée par le fait que E1 est placé à gauche, dans une position qui partage avec le « thème » un poids communicatif faible, tandis que E2 gagne à droite une position incluant le rhème et le foyer. Mais cette interprétation est surtout confirmée par la possibilité, inhérente à ce type d'énoncés, de produire des *réductions*, c'est à dire des intégrations des deux sous énoncés dans une proposition unique qui supprime la structure bipolaire d'origine:

- (10) Parmi les chefs d'état, seulement Honecker et Ceausescu [...] n'étaient pas d'accord [-2]

Des réductions de ce type témoignent en même temps de plusieurs faits : d'abord, ce qui survit à la suppression de la structure bipolaire est l'énoncé le plus informatif - c'est à dire celui contenant la rectification - ainsi que le signe de son prédicat, tandis que E1 est relégué en arrière-plan, et ne demeure

recouvrable que par inférence. Mais le fait le plus remarquable dont témoignent ces réductions est que les deux sous énoncés peuvent *s'intégrer* l'un à l'autre, *sans s'annuler*. La phase initiale d'opposition inconciliable (ou phase *d'exception*) a donc laissé la place à une phase de *limitation* où les deux sous énoncés, étant pourvus de valeurs numériques *non équivalentes* et de *signe contraire*, peuvent entrer dans une relation de *soustraction* dont le résultat est en tout cas *autre que zéro* ; c'est ainsi, en d'autres termes, que l'annulation mutuelle des deux sous énoncés est conjurée. Une réduction telle que (10) a donc été cotée [-2] parce qu'elle représente l'intégration des valeurs [+2] [-4] : E2 a survécu à la neutralisation de la structure bipolaire, en faisant de son prédicat *implicite*, et du signe de ce dernier, le prédicat *codé* du nouveau énoncé ; néanmoins, sa portée informative se trouve *diminuée* par la soustraction incontournable de E1, soustraction dont le seul « débris » est représenté par la présence de l'adverbe « seulement ». En conclusion : *si la structure bipolaire peut être envisagée comme une opération algébrique où tous les termes de la somme sont étalés, la réduction se présente au contraire comme le résultat tout fait de cette somme*.

Je ne suis donc pas d'accord avec le rangement de prépositions du type « excepté », « sauf » et « hormis » parmi les prépositions « a-sélectives » (Melis 2003 : 33-34) : d'après cette analyse, dans la construction qui dépend de « sauf », notamment, « la structure du complément ne dépend pas de la préposition, mais d'un élément extérieur au groupe prépositionnel » (*ibidem*) ; on reconnaît, d'ailleurs, que « *sauf* établit un rapport entre le tout et la partie, qui ne relève pas nécessairement de la dépendance » (*ibidem*). Je crois que l'analyse menée jusqu'ici prouve non seulement que la relation d'inclusion (\Rightarrow exclusion) entre la classe (« tous les chefs d'état ») et le(s) membre(s) de la classe (« Honecker et Ceausescu ») est *imposée* par le sémantisme de la préposition, mais que les deux éléments de ce binôme doivent entretenir un rapport mutuel de *compatibilité* sémantique et conceptuelle à cause du fait qu'ils se trouvent à dépendre d'un *même* prédicat, quoique de signe inversé.

Cette remarque me permet de conclure cette partie introductive en soulignant la *dépendance réciproque* qui existe entre E1 et E2. Cette dépendance, qui peut être graduée et qui bouge dans les deux directions, est, pour E2 aux égards de E1, à la fois

- grammaticale (à cause du partage du même prédicat, avec inversion du signe), et
- conceptuelle (E2, pour trouver sa raison d'être, doit forcément s'appuyer sur E1 comme sur une norme à réfuter). De son côté, enfin, E1 dépend de E2 au point de vue du
- jugement de réalité, puisque, s'il n'englobe pas la rectification, son contenu est, à la rigueur, faux.

2 Répertoire des stratégies de rectification prépositionnelle.

Dans ce paragraphe, je vais essayer de répertorier les différentes stratégies de rectification prépositionnelle mises en place par « excepté », « sauf » et « hormis », en les appelant² « anaphoriques » lorsqu'elles impliquent une reprise implicite du prédicat principal, et « non anaphoriques » lorsqu'elles n'impliquent pas une telle reprise. Il y aura, enfin, un usage étiqueté « sub-anaphorique » : il s'agit là de cas particuliers dans lesquels il n'y a pas encore, à la rigueur, de prédicat principal *saturé* qui puisse être repris par le sous énoncé limitatif. Pour plus de précision, si l'on définit un prédicat quelque chose qui est à même 1) d'engendrer un réseau d'arguments et 2) d'apporter information, il s'agit là de cas où le prédicat de E1 reçoit un argument qui le sature au niveau grammatical mais qui ne lui apporte aucun contenu informationnel. Le contenu informationnel de cet argument de E1 ne peut être reconstitué par inférence que lorsque la rectification, ayant cet argument pour cible, n'apporte le sien. Jusqu'à ce moment le prédicat principal reste, pour ainsi dire, « boiteux ».

A ces conditions, la construction prépositionnelle n'est pas à même de reprendre, pour le *réfuter*, un prédicat tout fait, mais doit travailler *pour* le rendre, sous tous les aspects, un vrai prédicat. Elle opère donc, à la rigueur, non pas à un niveau anaphorique, mais *sub-anaphorique*, parce que les conditions pour la reprise anaphorique ne sont pas *encore* en place. Mais voyons de plus près tout le répertoire.

2.1 La rectification paradigmatique, ou usage anaphorique double.

Ce type de rectification, très fréquente, est celui des exemples (1)(2)(3) cités auparavant.

E2 ne se borne pas à impliquer le même prédicat de E1 avec signe inversé, mais reproduit de façon symétrique la case grammaticale correspondant à l'un des arguments ou des compléments du prédicat principal. Cette case, redevenue pour ainsi dire disponible et vide à droite de la préposition, est ensuite remplie d'un contenu nouveau. Dans les exemples (1)(2) c'était le cas du sujet, tandis que dans l'exemple (3) c'était le cas du c.o.d. Mais il peut s'agir également d'un complément indirect :

- (11) " Les membres du RPS viennent de toutes origines politiques, excepté les extrêmes ", a précisé le cavalier Joël Bouzou, champion du monde de pentathlon en 1987 et président du Rassemblement. " (1993)
- (12) Le Système du monde, de Jean-Pierre Larroche, commence à l'intérieur d'un oeil géant et se passe un peu partout sauf sur Terre. (1991)
- (13) La direction s'est donné un délai de trois mois avant de proroger l'accord signé avec les syndicats, hormis³ la CGT, pour la fermeture du site. (1991)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

Dans tous ces exemples, il surgit une sorte de *compétition négative* entre le contenu et l'apport informationnel des deux cases remplies, celle de la cible et celle de la rectification, qui occupent exactement la même position paradigmatique à gauche et à droite de la préposition pivot. Le caractère négatif de leur compétition relève du fait de la présence interposée de la préposition, qui, véhiculant la contrainte de faire demi-tour, frustre leur rapport naturel d'inclusion en le transformant en un rapport d'exclusion⁴.

Toutefois, comme on vient de le voir, cette compétition étant *inéga*le à cause du différent poids informatif des deux sous énoncés y prenant part, l'affrontement en est réduit à une somme algébrique des deux sous énoncés. Une fois ce processus achevé, le jugement de réalité qu'on porte sur E1 en est quelque peu rapetissé, ce qui n'empêche ce dernier de tenir debout. L'usage anaphorique double, ou rectification paradigmatique, est donc un exemple typique de construction *limitative*.

Une dernière remarque s'impose. Si la rectification, comme on vient de le voir, peut très bien prendre pour cible un argument direct du prédicat principal (sujet, attribut, c.o.d., objet prépositionnel, objet indirect), cela signifie que *les compléments de limitation ne peuvent pas être rangés systématiquement parmi les circonstanciels*, contrairement à ce qu'une longue tradition semblerait suggérer : si leur cible est un argument direct du prédicat principal, leur rôle syntaxique n'a rien à voir avec la position *marginale* qui caractérise les circonstanciels proprement dits.

2.2 L'usage anaphorique simple.

Dans d'autres cas, E2 se borne à impliquer le même prédicat de E1 à signe renversé pour lui apporter une rectification qui ne trouve pas d'antécédent *codé* dans le sous énoncé principal, mais qui se présente, à première vue, comme une nouveauté. Autrement dit, la rectification n'entre en compétition ouverte avec aucun élément dont la forme et le contenu soient déjà exprimés en E1. Plus précisément, *elle fait paraître pour la première fois soit le codage explicite d'un argument latent du prédicat, soit celui d'un rôle qui est virtuellement compatible avec la structure conceptuelle du prédicat principal mais qui n'a encore été codé jusque là*. Voici un échantillonnage d'exemples :

- (14) L'originalité de l'école française demeure cependant peu connue, excepté de quelques spécialistes. (1991)

- (15) Enfin, les Maisons de l'étudiant, réclamées par les organisations syndicales et destinées à rassembler les activités de services, améliorer l'accès aux services sociaux ou administratifs et favoriser les animations, demeurent encore à l'état de projets nébuleux, excepté à Toulon. (1991)
- (16) Le nom de ce jésuite ne dit plus rien aujourd'hui, hormis aux spécialistes qui savent qu'il fut le vrai fondateur de la cartographie historique. (1991)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

Ces exemples sont donc interprétables, en gros, de la façon suivante :

- (17) L'originalité de l'école française demeure cependant peu connue [des gens], excepté de quelques spécialistes
- (18) Enfin, les Maisons de l'étudiant, réclamées par les organisations syndicales et destinées à rassembler les activités de services, améliorer l'accès aux services sociaux ou administratifs et favoriser les animations, demeurent encore [partout] à l'état de projets nébuleux, excepté à Toulon.
- (19) Le nom de ce jésuite ne dit plus rien [à personne] aujourd'hui, hormis aux spécialistes qui savent qu'il fut le vrai fondateur de la cartographie historique

Dans les exemples (14) et (15) respectivement, le rôle conceptuel de l' « agent » est compatible avec le prédicat « connaître/être connu », tandis que celui d'un « locatif » est compatible avec le prédicat « demeurer (encore à l'état de projet nébuleux) ». La raison pour laquelle, malgré cette compatibilité, ils ne sont pas codés en E1 est justement le fait qu'il s'agit de rôles conceptuels extranucléaires, et que, par conséquent, leur codage n'étant pas obligatoire mais facultatif⁵, le prédicat dont ils dépendent peut aussi bien choisir de coder que de non coder ces éléments. Or, l'une des prérogatives des rôles conceptuels (et des structures conceptuelles en général) est précisément celle de pouvoir être atteints, détectés indépendamment du codage. C'est exactement ce que fait la construction limitative d' « excepté », de « sauf » et de « hormis » lorsqu'elle, en matérialisant la rectification en E2, nous rappelle l'existence de la cible en E1, c'est à dire du rôle *caché* ou *latent*.

Dans l'exemple (15), par contre, E2 codifie pour la première fois la case correspondante à l'un des arguments obligatoires (le « destinataire ») du prédicat trivalent « dire q.c. à q.un » ; en effet, même lorsqu'ils ne sont pas codés, les arguments du prédicat n'en demeurent pas moins efficaces au niveau *latent*.

Une fois que la cible réapparaît en filigrane en E1, donc, la symétrie de position syntaxique entre la cible et son amendement est ainsi rétablie.

2.3 L'usage non anaphorique.

On parle d'usage non anaphorique lorsque la construction des trois prépositions n'implique plus la reprise implicite du prédicat principal renversé, ni le partage d'un élément paradigmatique, mais s'appuie sur la présence d'un prédicat qui, tout en demeurant implicite, est *autre* que le prédicat principal. Il s'agit, notamment, de constructions qui se rapprochent, plus que n'importe quelle autre, aux anciens usages absolus d' « excepté », de « sauf » et de « hormis », c'est à dire d'usages dans lesquels le complément prépositionnel actuel jouait le rôle de *sujet* alors que les anciens participes (« excepté », « hormis ») et l'ancien adjectif (« sauf ») y jouaient le rôle de *prédicats de premier ordre*. Le fait que ces tournures prépositionnelles soient issues de constructions absolues est bien visible dans le cas d' « excepté » qui, à la connaissance de tous, permet encore, en plus de l'usage prépositionnel antéposé et invariable, l'emploi postposé et accordé du participe: la phrase

- (20) Ses vacances kabyles ne lui coûtent pas trop cher, excepté les inévitables cadeaux " surtout des fringues " pour lesquels, à chaque voyage, il dépense plus de 2 000 francs. (1993)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

pourrait aussi bien paraître sous la forme

- (21) Ses vacances kabyles ne lui coûtent pas trop cher, les inévitables cadeaux exceptés, surtout des fringues " pour lesquels, à chaque voyage, il dépense plus de 2 000 francs

Toutefois, puisque la grammaticalisation totale ou partielle des deux anciens participes et de l'adjectif en a fait des prépositions, et que cela nous empêche de les considérer à présent les véritables prédicats du sous énoncé dans lequel ils paraissent, la nécessité de reconstituer un prédicat implicite s'impose à l'analyse.

Pour la reconstitution d'un tel prédicat implicite, et, par conséquent, pour détecter la nature *limitative* ou *exceptive* de la construction prépositionnelle, on doit tenir compte de deux, voire trois possibles prérogatives du complément :

- 1) sa nature d'*individu prenant part à un processus* vs. sa nature de *processus tout court* ;
- 2) le fait que, indépendamment de la prérogative 1), le complément soit *déterminé ou non déterminé* par un article (défini ou indéfini), par un adjectif indéfini, par un démonstratif, par un possessif ;
- 3) le fait que, indépendamment des prérogatives 1) et 2), l'énoncé de rectification E2 dépende d'un énoncé principal E1 dont le prédicat soit au *passé*.

L'importance et le rôle de chacun de ces critères⁶ ne paraîtront clairs qu'au fil de l'analyse des exemples. Je choisis de répartir l'analyse des trois prépositions en deux sections à comportement plus ou moins homogène : d'une part « sauf », de l'autre « excepté » et « hormis ».

A) « SAUF ».

Le substantifs qui servent de complément à « sauf » sont, pour la plupart, capables *d'évoquer un processus intrinsèquement inconséquent* : « sauf exceptions » - qui en est le meilleur exemple - contient en effet un substantif (« exceptions ») qui évoque de façon autonome le renversement du processus principal quelle que soit la spécificité de ce dernier. En même temps, les compléments *typiques* de « sauf » ne sont *pas déterminés* : ils suivent la préposition sans aucun terme interposé, et ils se présentent au pluriel, comme s'il s'agissait d'une vague énumération de réalités dont on n'est pas sûr. La cooccurrence de ces deux prérogatives permet au processus évoqué par ce type de complément d'être interprété comme *hypothétique* et de jouir d'un degré d'autonomie remarquable⁷ par rapport au processus principal (E1). D'un côté, en effet, la capacité d'évoquer un processus en forme nominale (une « exception » est le « fait, l'action d'excepter ») donne à ce type de construction un prédicat presque autonome (l'« exception » même), en sorte que, si l'on veut détecter un prédicat implicite qui soit proprement verbal, celui-ci ne sera qu'un prédicat très général (« sauf exceptions » = « sauf si des exceptions *se produisent* »). Voici les exemples :

- (22) La réponse d'Alain Minc varie selon les pages, mais dans la récapitulation de ses propositions, il se montre formel : garantie assurée à chaque foyer fiscal, prestations familiales incluses sauf exceptions. (1992)
- (23) Les appels de M. Chirac en direction des Verts visent moins les législatives de 1993, sauf modification du mode de scrutin, que les régionales de mars prochain. (1991)
- (24) L'Europe de Maastricht, sauf évolution favorable pendant cette dernière semaine, risque de boiter. (1991)
- (25) Les entreprises qui recrutent viennent les voir sur les campus, proposent les offres d'emplois, font passer des entretiens, embauchent même certains d'entre eux, la majorité en principe, sauf conjoncture difficile, avant la fin de leurs études. (1991)
- (26) Sauf événement imprévu, donc improbable, les armes vont parler. (1991)

- (27) C' est, en effet, au sein du parti vainqueur que devrait _ si on se réfère à la logique de 1986 _ être choisi le premier ministre qui, sauf accident, dirigerait le gouvernement jusqu' à l'élection présidentielle de 1995. (1991)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

On peut remarquer que tous les compléments de « sauf » dans les exemples cités remplissent les conditions décrites auparavant : ils sont intrinsèquement inconséquents, ils ne sont pas déterminés et se prêtent à une interprétation éventuelle dans l'économie de l'énoncé tout entier. Cet ensemble de qualités rend le sous énoncé E2 capable de *prendre pour cible le sous énoncé E1 tout entier, sans avoir à dépendre d'aucun constituant spécifique de ce dernier*. Comment pourrait une circonstance éventuelle dépendre du constituant spécifique d'un prédicat que l'on affirme comme actualisé et vrai ? *Un tel détachement étant possible, E2 acquiert le même poids informatif que E1, sauf être pourvu d'une inconséquence intrinsèque qui l'oppose à E1 tout à fait comme le ferait un signe contraire*. Les deux sous énoncés ayant la même valeur, l'intégration algébrique entre E1 et E2 peut toujours se faire, mais elle donnera invariablement un résultat égal à zéro. Cela équivaut à dire que si le processus contenu en E2 sort de l'éventualité et se produit, le processus contenu en E1 cesse de subsister. E2 n'a plus donc le simple pouvoir de *ramener* le jugement de réalité qu'on porte sur E1 à *de plus justes proportions*, mais il acquiert le pouvoir absolu de le faire *chuter* : par exemple, si ((26)) un "événement imprévu, donc improbable" se produit pour de vrai, le fait que « les armes vont parler » est remis tout entier en cause. Cette situation d'incompatibilité *permanente et insurmontable* entre E1 et E2 est l'une des prérogatives principales des constructions qui expriment non pas la limitation, mais l'*exception*.

Je propose maintenant une petite série d'autres exemples de « sauf » où l'on peut remarquer que si le complément de « sauf » est en quelque sorte déterminé, et qu'il dépend d'un prédicat principal au passé, son contenu devient réel, et le glissement de la construction exceptive à la construction limitative est donc vite fait :

- (28) Avec cet argument, ils ont piégé les exécutifs et les bureaucraties des nations dans des systèmes fondés sur la contrainte d'aboutir. La conséquence a été de soustraire les discussions européennes au débat public, sauf la dramatisation artificielle des sommets. (1991)
- (29) Sauf exceptions liées à des opérations spéciales, le Monde se présente désormais chaque jour sous la forme de deux cahiers _ le cahier d'actualité et un supplément. (1992)
- (30) " Il suffisait, a ajouté le secrétaire d'Etat, d'employer une administration réputée efficace et dont on ne dira jamais assez que, sauf exceptions, elle a manqué de courage et d'honneur. " (1992)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

Dans (28), la détermination de « la dramatisation artificielle » par l'article défini a pour effet d'*actualiser* le complément, c'est à dire de le sortir de la dimension éventuelle pour le plonger parmi les choses de ce monde qui se sont effectivement réalisées. La détermination apportée par le participe passé « liées », dans (29), produit le même effet. Dans (30), enfin, l'insertion de E2 dans une proposition complétive au passé fait en sorte que E2 ne puisse pas être interprété comme éventuel/hypothétique⁸, ce qui a, également, l'effet d'*actualiser* son contenu. La conséquence de ce fait est que la construction de « sauf » n'arrive pas, dans les phrases citées, à s'écarter du processus principal tout entier ; elle demeure liée à un constituant spécifique de E1, ce qui l'oblige de retomber dans le domaine de la limitation. Voyons les exemples : dans (28), « la dramatisation artificielle des sommets » reste évidemment liée aux « discussions européennes » et finit par rectifier la complétive attribut du prédicat principal ; dans (29), les « exceptions liées à des opérations spéciales », conçues comme des circonstances aberrantes, semblent rectifier le fait que « chaque jour » Le Monde se présente sous une certaine forme ; dans (30), enfin, les « exceptions » dont on parle sont évidemment tirées des membres de « l'administration⁹ ». Le fait qu'il s'agit de limitation et non pas d'exception est confirmé par la possibilité d'obtenir des réductions des exemples cités, ce qui prouve que la somme algébrique de E1 et de E2 aboutit à un résultat autre que zéro :

- (31) Avec cet argument, ils ont piégé les exécutifs et les bureaucraties des nations dans des systèmes fondés sur la contrainte d'aboutir. La conséquence a été de soustraire *presque systématiquement* les discussions européennes au débat public
- (32) Le Monde se présente désormais *presque chaque jour* sous la forme de deux cahiers _ le cahier d'actualité et un supplément
- (33) " Il suffisait, a ajouté le secrétaire d'Etat, d'employer une administration réputée efficace et dont on ne dira jamais assez qu'elle a manqué *presque toujours/dans la plupart des cas* de courage et d'honneur. "

B) « EXCEPTÉ » ET « HORMIS ».

A la différence de "sauf", le complément d' "excepté" et de "hormis" ne coïncide presque jamais ni avec des substantifs pourvus d'inconséquence intrinsèque, ni avec des substantifs capables d'évoquer un processus de façon autonome : tout au plus, ces substantifs sont capables de fonctionner en tant qu'individus *prenant part* à un processus dont le prédicat demeure, plus que jamais, implicite.

Le complément est, en outre, presque systématiquement déterminé par un article (défini ou indéfini), ou par un adjectif indéfini, démonstratif ou possessif, ou bien encore par un participe passé à valeur restrictive, ou par une spécification prépositionnelle. A cause de ces conditions, le complément est donc dans la plupart des cas actualisé, et son contenu est présenté comme certain.

Par conséquent, « excepté » et « hormis » se prêtent presque exclusivement à un emploi limitatif.

Voyons de plus près les exemples :

- (34) Excepté ses revenus exorbitants, son quotidien n'a pas changé. (1993)
- (35) « La décentralisation est aujourd'hui une utopie, se désole Catherine Delattre, directrice des études au TNS. Hormis quelques exceptions, le milieu est complètement parisien, et même les metteurs en scène de province trouvent certains de leurs comédiens à Paris. " (1991)
- (36) En février, l'UAP lançait une augmentation de capital de 10,6 milliards de francs, la plus importante jamais réalisée en France (hormis les privatisations). (1991)
- (37) Mais, hormis quelques excès, le travail à temps partiel reste un choix. (1991)
- (38) Sans doute est-ce la raison pour laquelle, hormis une référence unique à la " lutte contre le libéralisme bourgeois ", le texte est d'une remarquable discrétion à l'égard des grands thèmes xénophobes de la propagande des derniers mois. (1991)
- (39) Hormis la parenthèse de Mai 1968, la chute des effectifs a été irrésistible. (1992)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

Une analyse rapide montre que : dans (34), les « revenus exorbitants » semblent rectifier le sujet « son quotidien » ; dans (35), les « quelques exceptions » pourraient aussi bien rectifier le sujet « le milieu » que l'attribut « complètement parisien » ; dans (36), « les privatisations » rectifient l'attribut « la plus importante » ; dans (37), les « quelques excès » rectifient l'attribut « un choix » ; dans (38), « une référence unique » rectifie l'attribut « d'une remarquable discrétion » ; dans (39), enfin, « la parenthèse de Mai 1968 » rectifie également l'attribut « irrésistible ». Je remarque, entre parenthèses, que la présence de détermination actualise toujours le substantif-complément, même quand celui-ci est un terme pourvu d'inconséquence intrinsèque et qu'il est capable d'évoquer un processus.

Comme on l'a vu en analysant les exemples en détail, le sous énoncé qui dépend d' « excepté » ou de « hormis » trouve sa cible non pas dans le sous énoncé principal tout entier, mais dans un constituant spécifique de ce dernier. Autrement dit, ne s'attachant qu'à une partie de E1, E2 n'aura jamais le pouvoir de le renverser.

La différence entre limitation et exception, toutefois, sera plus claire quand on aura abordé aussi les emplois conjonctifs des trois prépositions/conjonctions.

2.4 L'usage sub-anaphorique.

Il existe des tournures rhétoriques, ou marquées sur le plan du style, qui, pour se mettre en place, peuvent avoir recours soit à « sauf », soit, moins fréquemment, à « excepté » et à « hormis ». Il s'agit d'énoncés bipolaires dans lesquels une partie de l'information véhiculée par E1 est tenue pour ainsi dire suspendue jusqu'à ce qu'elle ne soit désambiguïsée par sa rectification en E2. Je propose un exemple extrême, dans lequel la charge informationnelle de E1, dans l'ensemble, équivaut presque à zéro :

(40) C'était l'octobre 1948. Et celle-là était tout [E1] || sauf une fête entre amis [E2]¹⁰.

L'exemple (40) nous montre un sous énoncé E1 qui n'apporte presque aucune information : le prédicat ne consiste qu'en une copule, le sujet est un pronom démonstratif cataphorique, et l'attribut est représenté par un pronom indéfini qui englobe virtuellement toutes les possibles classes d'objets¹¹. Au point de vue grammatical, E1 présente un prédicat tout à fait saturé : tous ses arguments sont codés et en place ; mais, si le codage des arguments obligatoires requis par le prédicat permet à ce dernier de s'acquitter de ses contraintes grammaticales, il n'en reste pas moins vrai que le contenu informationnel de ces arguments est trop faible pour que le prédicat puisse se considérer comblé aussi sur le plan informatif. *Ce n'est donc qu'après avoir intégré E2 qu'on peut, à partir du membre exclu de la classe, reconstituer par inférence, la classe même* : le fait que il ne s'agit pas d'une fête « entre amis » nous permet de comprendre que, derrière l'attribut « tout » de E1, se cachent tous les types de fêtes possibles, et que le sujet de E1 est, finalement, une « fête ». La tâche de combler le « siège vacant », pour ainsi dire, est donc confiée à la rectification placée à droite de la préposition, tandis que le « siège vacant » lui-même, enfermé à gauche, se borne à créer une situation de renvoi cataphorique et donc d'attente. La charge informationnelle de la rectification, donc, peut conserver, en plus de son signe, toute sa valeur numérique, à cause du fait que l'opération algébrique se fait, dans ce cas, entre sa propre valeur et un simple zéro. Cela explique par exemple pourquoi, *dans ce type de tournures, la rectification est effectivement perçue comme beaucoup plus informative et essentielle que dans les cas de rectification paradigmatique classique*.

Or, un prédicat saturé mais incapable d'apporter information n'est pas, à la rigueur, un vrai prédicat.

Cela entraîne comme conséquence que, *en l'absence d'un prédicat proprement dit à réfuter, la préposition se trouve, par paradoxe, non pas à travailler « contre » ce prédicat, mais « pour »*. Autrement dit, dans une pareille situation de déficience prédicative, E2 ne dispose, à proprement parler, d'aucun prédicat passible d'être renversé et repris par « anaphore », ce qui oblige E2 d'opérer non pas à un niveau « anaphorique », mais « sub-anaphorique ».

Avant de proposer quelques exemples réels, je précise que la charge informationnelle de E1¹² équivaut à zéro dans très peu d'exemples ; dans la plupart de cas, elle est donc une entité qui peut être graduée mais dont la valeur globale reste toujours inférieure à la valeur qui caractérise E1 dans les rectifications paradigmatiques classiques. Voici les exemples :

(41) En fait, il n' y a rien, excepté de la neige six mois par an. A Pale, c'est toujours l'hiver, avec ou sans neige. (1996)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

(42) Résultat 6469 (Texte sous droits)

S329/ SCHREIBER Boris /Un silence d'environ une demi-heure/1996. Pages 893-894 / 92

- Mais enfin, Boria, vous êtes tout sauf indifférent ! Moi qui n'ai pas votre esprit à vous deux, même moi, je le constate.

- (43) Résultat 75 (Texte sous droits) S635/ DESNOS Robert /Corps et biens/1930. Pages 113-115 / VI. TROIS ÉTOILES

Le bois se fend, la neige fond./ Maître de tout hormis de l'amour de sa dame.

(Frantext)

Dans les exemples proposés on remarque que la rectification sub-anaphorique prend toujours pour cible un *argument* du prédicat principal : respectivement, le sujet en (41), l'attribut en (42) et l'objet¹³ en (43). En effet, ce n'est qu'en plaçant la déficience informative dans le nucleus que la charge informationnelle du prédicat principal peut être maintenue, pour ainsi dire, en suspens.

3 Répertoire des stratégies de rectification conjonctive.

Je choisis ici de grouper tous les emplois limitatifs d'un côté, et tous les emplois exceptifs de l'autre. Chacun de ces deux groupes, quoiqu'il affiche parfois des structures différentes, fonctionne de manière homogène.

Voici les possibles structures à caractère de LIMITATION :

- (44) " Mais le fouet n' est jamais loin, comme le montrent les graveurs de l'époque, et les fers, les entraves, les menottes, les chaînes (certains fabriqués dans la région), les colliers de force, pointes tournées vers l'intérieur, parlent un autre langage. " Excepté qu' il ne sait ni mugir, ni hennir et que à sa mort on ne tire parti ni de sa chair ni de sa peau, il n' y a plus aucune sorte de différence entre lui et un boeuf, ou un cheval. " (1993)
- (45) Même canevas, sauf que le gamin né du premier épisode est désormais la cible, et que Schwarzy le robot doit cette fois le protéger contre une autre machine de mort, encore plus perfectionnée. (1991)

(Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

- (46) Il s'échauffait peu à peu, un accent de lyrisme naturel, fruste, gonflait sa voix. —France, dit-il, est comme le soleil, pis comme les étoiles. À peut être loin, on peut l'avoir jamais vue, nous autres, Français, Français de France mais partis de France, on sait pas au juste ce que c'est, nous autres, France. Pas plus qu'on sait ce que c'est que le soleil pis les étoiles, hormis que ça jette de la lumière le jour pis la nuit. Pis la nuit... répéta-t-il. ROY, *Bonheur occas.*, 1945, p. 362.

(TLF, Trésor de la Langue Française Informatisé)

Voyons de plus près : dans (44), les deux subordonnées limitatives coordonnées rectifient le sujet « aucune sorte de différence » ; dans (45), c'est l'attribut (« même ») de la phrase principale (elliptique de la copule) qui est choisi comme cible ; dans (46), enfin, la subordonnée introduite par « hormis » rectifie la complétive c.o.d. qui la précède.

Dans tous les trois exemples, donc, la subordonnée introduite par « excepté », « sauf » et « hormis » code une circonstance ou un état de choses interprétable comme la rectification apportée à un constituant spécifique de la proposition principale. Ce faisant, la subordonnée ne s'attaque qu'à une *partie* du processus principal, ce qui l'empêche de pouvoir le faire chuter *dans son ensemble*. La dépendance liant

la subordonnée de rectification à un constituant spécifique de la principale se maintient même quand la première ne rectifie pas un argument direct mais une marge du processus principal:

(47) Ils ne se sont *jamais* plus rencontrés depuis lors, sauf *quand il est revenu* au pays l'an dernier.

De plus, le contenu des subordonnées limitatives citées est présenté sans aucun doute comme *actualisé* et *certain* : le *mode indicatif* qui y paraît ne se qualifie donc pas d'un mode imposé par la rection verbale, mais d'un mode *motivé*. S'il y a jamais une forme de contrainte capable d'influencer le choix de ce mode, celle-ci relève plutôt d'une nécessité naturelle de cohésion entre le caractère actualisé et certain de ce qui est asserté à l'indicatif dans la principale, et le caractère de ce qui est asserté dans la subordonnée : puisque cette dernière ne fonctionne qu'en tant que rectification d'un élément paradigmatique *englobé* dans le processus principal, quel mode autre que l'indicatif pourrait-elle choisir ?

Voici, maintenant, les possibles structures à caractère d'EXCEPTION :

(48) Tout ça pour dire que il faut dévaluer de 15 % sans sortir du SME, sauf si nos partenaires ne nous en laissent pas le choix . (1991)

(49) Et, selon cette logique, il ne faudrait surtout pas simplifier l'écriture, sauf à vouloir affaiblir délibérément le rayonnement de la culture française...(1991)

(50) L'attribution d'une pension de réversion est aussi conditionnée par la durée du mariage (deux ans minimum), excepté si un enfant est issu de cette union. (2001)

Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002)

(51) Résultat 1 (Texte du domaine public)

L227/ HÉMON Louis /Maria Chapdelaine/1916Pages 36-37 / -

-les animaux sont dans l'étable depuis la fin de septembre, et il ne reste quasiment plus rien dans la grange, dit la mère *Chapdelaine. Hormis que le printemps n'arrive bientôt, je ne sais pas ce que nous allons faire.

(Frantext)

Dans tous ces exemples, la valeur de la conjonction est celle de « à moins que » : la circonstance inconséquente codée par la subordonnée représente un processus *autonome* qui, étant en même temps *hypothétique*, ne trouve pas de place à l'intérieur d'un processus principal asserté comme actualisé et certain. La seule façon dont une telle subordonnée puisse s'opposer au processus principal est donc du dehors, en prenant ce dernier tout entier comme propre cible. Voilà pourquoi, si la circonstance inconséquente sorte de l'éventualité et se réalise, son effet est celui de faire chuter complètement le processus principal. Or, si l'on exclue la tournure « sauf + à + infinitif » et celle, très vieillie et rare, « hormis + que + subjonctif », tant « excepté » que « sauf » codent le caractère hypothétique de leur subordonnée par un « si », suivi de l'indicatif⁴, ce qui signifie qu'ils codent l'éventualité par la *conjonction* et non pas par le *mode verbal*. Le caractère hypothétique est donc essentiel pour la détection des tours exceptifs et pour leur discernement d'avec les tours limitatifs. Comme on va le voir de suite, ce discernement est possible *même quand des outils de codage apparemment similaires semblent suggérer une équivalence des structures sous-jacentes*.

4 « Limitation » et « exception » comme structures conceptuelles bien distinctes et accessibles indépendamment du codage: conclusions.

L'analyse des usages prépositionnels et conjonctifs me permet finalement de formuler plus librement la définition de *limitation* et d'*exception*, dans les termes suivants.

LIMITATION. Paradoxalement, lorsque le contenu d'un sous énoncé *inconséquent* (soit-il elliptique du prédicat ou une subordonnée pourvue d'un prédicat codé et autonome) est présenté comme *actualisé* et *certain*, la charge informationnelle dont il est le vecteur ainsi que le jugement de vérité qui est porté sur lui *peuvent*, pour ainsi dire, *être comptabilisés dès le début dans l'économie de l'énoncé complexe* qui le contient. Cette comptabilisation se fait par le moyen d'une somme algébrique entre deux valeurs, de signe contraire et de poids inégal, qui relèvent de l'opposition entre un « tout » et une « partie ».

EXCEPTION. Lorsque, au contraire, le contenu d'un énoncé *inconséquent* est présenté comme *non actualisé* et *hypothétique*, il ne peut en aucun cas entrer dans un rapport « tout » - « partie » avec le contenu d'un énoncé principal asserté comme certain et vrai. Si le sous énoncé hypothétique sort de l'éventualité et se réalise, la valeur numérique acquise par sa charge informationnelle, quoique pourvue de signe contraire, sera donc toujours égale à celle de l'énoncé principal, et non pas déséquilibrée par rapport à ce dernier : la somme algébrique de deux valeurs de même poids et de signe contraire ne pourra donner comme résultat que zéro. Autrement dit, *il n'est pas possible de comptabiliser à priori ni l'apport informatif ni les conditions de vérité d'un énoncé qui reste plongé en permanence, pour ainsi dire, entre « être et ne pas être »*.

Ma remarque finale consiste en l'assertion que les deux relations susmentionnées sont de véritables *structures conceptuelles* que l'on peut *atteindre* et *reconnaître* indépendamment des structures sémantiques véhiculées par les outils de codage employés. En particulier, deux types de distinction sont possibles :

1. il est possible de distinguer la *limitation* de l'*exception* sur la base de l'opposition « certain » vs. « hypothétique », et cela malgré le fait que le codage ne cesse d'employer, dans les deux constructions, le même mode indicatif (« sauf qu'il y a » et « sauf s'il y a ») ;
2. il est possible de distinguer la structure conceptuelle de l'*exception* de celle des *propositions conditionnelles pures*, malgré le fait que toutes deux aient recours à la conjonction « si » aussi bien qu'au mode indicatif. En effet, s'il est vrai que les deux structures partagent l'idée d'une « condition nécessaire et suffisante » à caractère hypothétique, il n'est pas moins vrai que dans les deux structures cette condition opère de façon contraire : *pour* l'accomplissement du processus principal dans les conditionnelles pures, et *contre* l'accomplissement du processus principal dans les exceptives. Le fait que, si l'on veut passer de la structure conditionnelle à la structure exceptive (et *vice versa*), la condition doit changer de signe, en est la preuve : « s'il fait bon, je vais sortir », « s'il ne pleut pas, je vais sortir » => « je vais sortir, *sauf* s'il ne fait *pas* bon », « je vais sortir, *sauf* s'il pleut ».

Références bibliographiques

- Franckel J.J. & D. Paillard (2007). *Grammaire des prépositions. Tome 1*. Paris : Ophrys.
- Grevisse M. (1986, 1993 (2005)). *Le bon usage. Grammaire française*. Refondue par André Goosse. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Hopper P.J. & E.C. Traugott (1993 (2003)). *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Manzotti E. (1987). I costrutti cosiddetti eccettuativi in italiano, inglese e tedesco: semantica e pragmatica. *Linguistica e traduzione. Atti del seminario di studi*. 67-110
- Melis L. (2003). *La préposition en français*. Paris: Ophrys.

- Prandi M. (2006). *Le regole e le scelte*. Novara : De Agostini Scuola Spa.
- Prandi M. (2004). *The building blocks of meaning: Ideas for a philosophical grammar*. Amsterdam – Philadelphia: John Benjamins.
- Prandi M. & G. Gross (2004). *La finalité. Fondements conceptuels et genèse linguistique*. Bruxelles : De Boeck – Duculot.
- Riegel M., J.C. Pellat & R. Rioul (1994 (1999)). *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF.

¹ “Excepté”, participe passé du verbe *exceptare* (fréquentatif du latin classique *excipere*), signifie à proprement parler, « extraire », « emmener », « éloigner de » ; « sauf », évolution du latin *salvus*, était employé d’abord dans le sens de « intact », « non touché », « entier », « à l’abri de ». « Hormis », enfin, est une forme agglutinée issue de l’adverbe « hors » soudé au participe passé « mis » (qui, à leur tour, relèvent des formes latines *foris missum*, « envoyé dehors »).

² En l’absence, pour l’instant, de termes plus adéquats.

³ Quelques fois, la rectification paradigmatique se passe des règles de l’accord et se fait entre un nom collectif singulier (la cible) et un substantif pluriel (la rectification) : *Hormis* quelques arbres enserrés de pavés, la *verdure* est totalement absente du quartier Bonne-Nouvelle. (1992) (Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002).

⁴ Il faut néanmoins préciser que « hormis » peut se prêter quelques fois à des usages particuliers tout à fait inconnus des deux autres prépositions. Il s’agit d’exemples tels que : *Hormis* les oiseaux, le Botswana offre tout ce que on rêve de voir, *excepté* le rhinocéros (1991) (Corpus « Le Monde », 1991-1996, 1999-2002). Dans cette phrase, évidemment, le pouvoir d’exclusion inhérent au sémantisme de « hormis » se met au service du discours. Mise au service des stratégies discursives, l’idée de « mettre de côté » ne s’applique plus à une partie réellement exclue d’un ensemble, mais à une partie que l’on exclue à priori du cœur de notre discours parce qu’on la tient pour sûre, pour acquise : : *Hormis* les oiseaux, [dont on a déjà parlé] le Botswana offre tout ce que on rêve de voir, *excepté* le rhinocéros. Les conséquences de ce changement de plan sont étonnantes : la signification finale de « hormis », dans ces cas, finit par coïncider, paradoxalement, avec « en plus de », ce qui retransforme donc la relation d’exclusion en une nouvelle, quoique plus abstraite, relation d’inclusion. Ce dernier trait semble être confirmé par le fait que, dans la phrase choisie, on utilise ensuite « excepté » lorsqu’on a besoin d’établir une relation d’exclusion proprement dite. Cet emploi discursif est en effet étranger et à « excepté » et à « sauf ».

⁵ Pour ce qui est de l’opposition, ici utilisée, entre « rôle conceptuel », à codage non obligatoire (aire du « codage ponctuel ») et « relation grammaticale », à codage obligatoire (aire du « codage relationnel »), voir Prandi 2004 : 61-62, et chapitre 3 dans l’ensemble.

⁶ Qui ne sont pas absolus, mais quand même significatifs.

⁷ A l’exception, bien entendu, de la dépendance conceptuelle qui, étant véhiculée en permanence par la préposition, ne s’efface jamais.

⁸ Comment concevoir, en effet, une circonstance hypothétique passible de rectifier un énoncé principal que l’on présente comme passé, achevé et accompli ?

⁹ Ce terme, dans la phrase, est en même temps l’objet de la complétive-sujet, l’antécédent de la relative, et la cible de « sauf ».

¹⁰ Je calque cet exemple sur un échantillon extrait du corpus d’italien écrit CORIS/CODIS (CILTA, Université de Bologne). Je marque la frontière entre E1 et E2 par un double trait vertical. Ce trait indique que, dans ce type de phrases, la pause prosodique qui se fait entre les deux parties de l’énoncé est moins longue que d’habitude, à cause de l’empressement de trouver dans la rectification de droite l’information qui manque à gauche. Malheureusement, ce trait prosodique n’est que très rarement souligné par la ponctuation.

¹¹ Il en est de même quand, à la place de « tout » on trouve le pronom indéfini « rien », à cette différence près, que si « tout » est l’assertion de toutes les classes possibles, « rien » est la négation de quelque classe que ce soit.

¹² La valeur finale de cette charge dépend d’une série de facteurs. Un premier facteur dépend du prédicat : par exemple, de la nature plus ou moins vague de sa structure conceptuelle (voir les copules, ou les verbes presque a-sélectifs comme « faire ») et des équivalences distributionnelles plus ou moins élargies qui en découlent ; un

deuxième facteur concerne la présence des pronoms indéfinis neutres « tout » et « rien » (dont le référent est nul) en position d'argument. En effet, on a usage sub-anaphorique seulement si on a un prédicat principal non saturé sur le plan informatif. Et pour que ceci se produise, il faut que la déficience de référence/information occupe la place de l'un des arguments obligatoires du prédicat.

¹³ Je crois pouvoir affirmer que l'expression « être maître de » est la transposition nominale du prédicat verbal « maîtriser quelque chose ». Dans la phrase, donc, le syntagme prépositionnel « de l'amour de sa dame », étant l'équivalent nominal d'un c.o.d., occupe toujours une position d'argument.

¹⁴ L'italien, au contraire, utilise couramment la conjonction “que” *et* pour les subordonnées limitatives *et* pour les subordonnées exceptives, quitte à coder la modalité et le niveau de réalité de leur contenu par l'alternance respective de l'indicatif et du subjonctif.